

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1007-4****MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1007 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON (SECTEUR DES CASCADES) AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR À LA ZONE 1 (SECTEUR DES CASCADES)**

Aux personnes intéressées par le règlement ci-après mentionné

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 17 août 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

Règlement numéro 1007-4 modifiant le Règlement numéro 1007 et ses amendements concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Rawdon (secteur des Cascades) afin de modifier certaines dispositions relatives aux matériaux de revêtement extérieur à la zone 1 (secteur des cascades)

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **2 septembre 2026 à compter de 18 h** au **Centre Metcalfe** situé au **3597, rue Metcalfe à Rawdon**. Lors de cette assemblée de consultation seront expliqués ce projet de règlement et les conséquences de son adoption. Au cours de cette rencontre, le maire ou son représentant désigné entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet;
3. Ce projet de règlement vise à modifier les critères relatifs à l'architecture concernant les matériaux de revêtement extérieurs à privilégier à la zone 1 (secteur des cascades). La zone 1 (secteur des cascades) comprend principalement les rues des Cascades, du Lac-Saphir, Riopelle, Pellan, Suzor-Coté, Chantal et Krieghoff, du 6419 au 6652, boulevard Pontbriand et une portion à l'ouest du chemin du Lac-Gratten;
4. Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
5. La copie du projet de Règlement numéro 1007-4 ainsi que la version administrative du Règlement 1007 et ses amendements contenant le plan identifiant le secteur d'application (zone 1) concerné par le projet de règlement peuvent être consultées au bureau de la soussignée au 3647, rue Queen à Rawdon, durant les heures normales de bureau. Ces documents sont également disponibles sur le site internet de la Municipalité aux liens suivants :

<https://rawdon.ca/storage/app/media/municipalite/vie-democratique/seances-du-conseil/2026/projet-reglement-1007-4-piia-secteur-des-cascades.pdf>

<https://rawdon.ca/storage/app/media/municipalite/administration/R%C3%A8glements%20municipaux/PIIA/version-adm-R1007%20-%20PIIA%20Cascades%2006-10-2025.pdf>

Donné à Rawdon, ce 26 août 2026

(signé) *Caroline Gray*

Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe et
directrice du Service du greffe